Les rivières

Les Deux-Sèvres possèdent un réseau hydrologique qui, sans être exceptionnel, est cependant développé. Trois grands ensembles apparaissent, avec pour caractéristique d'être très aménagés (nombreux moulins, chaussées, écluses).

Les **rivières du nord** coulent sur un socle granitique imperméable, et sont caractérisées par l'absence de nappe phréatique : il s'agit du **Thouet**, et particulièrement de ses affluents, le **Thouaret** et l'**Argenton**, de la **Sèvre Nantaise** et de la **Vonne**. Ces rivières peuvent connaître, à l'exception de la Sèvre Nantaise, des assecs sévères. Elles ne deviennent plus alors qu'une succession discontinue de petits plans d'eau situés dans les biefs, juste à l'amont des chaussées, et donc quasiment sans aucun courant. Cependant ces rivières peuvent se réactiver très vite, au moindre orage, même de façon fugace. Presque tous ces cours d'eau prennent leur source en Gâtine, située au centre du département et considérée comme le « château d'eau » de la région.

La **Dive du nord**, située comme son nom l'indique au nord du département, est à rapprocher des **rivières du sud** qui sont de nature profondément différente ; elles s'écoulent sur un sol calcaire et donc perméable, et sont en contact avec leurs nappes phréatiques qui les réalimentent l'été, lorsque la chaleur, le déficit pluviométrique et surtout par endroits des irrigations les vident. Il s'agit là de la **Sèvre Niortaise**, de la **Boutonne** et de leurs affluents, et de la partie sud de l'**Autize**. Ces rivières conservent même en été un débit soutenu, mais on constate quelquefois que des portions parfois importantes sont presque totalement desséchées (Autize, Mignon notamment).

Les prairies inondables bordant traditionnellement les rivières et qui faisaient l'objet de pâtures ou de fauches tardives ont en maints endroits disparu, laissant la place à des peupleraies, à des cultures drainées et bien sûr irriguées, généralement de maïs, bien moins riches au plan naturel.

Cortège d'oiseaux

Cygne tuberculé
Sarcelle d'hiver
Canard colvert
Sarcelle d'été
Canard souchet
Grèbe castagneux
Grèbe huppé
Aigrette garzette
Héron cendré
Héron pourpré
Milan noir
Busard des roseaux
Faucon crécerelle
Faucon hobereau
Râle d'eau
Marouette ponctuée
Râle des genêts
Gallinule poule-d'eau
Petit Gravelot
Vanneau huppé
Courlis cendré
Chevalier culblanc
Chevalier guignette
Sterne naine
Sterne pierregarin
Pigeon ramier
Tourterelle des bois
Coucou gris
Hibou des marais
Martin-pêcheur d'Europe
Huppe fasciée
Pic vert
Pic épeiche
Pic épeichette
Hirondelle de rivage
Hirondelle rustique
Hirondelle de fenêtre
Pipit des arbres
Bergeronnette des ruisseaux
Rossignol philomèle
Grive musicienne
Bouscarle de Cetti
Cisticole des joncs
Locustelle luscinioïde
Phragmite des joncs
Rousserolle effarvatte
Rousserolle turdoïde
Fauvette des jardins
Fauvette grisette
Pouillot fitis
Loriot d'Europe
Pie bavarde
Corbeau freux
Corneille noire
Tarin des aulnes
Bruant jaune
Bruant zizi
Bruant des roseaux

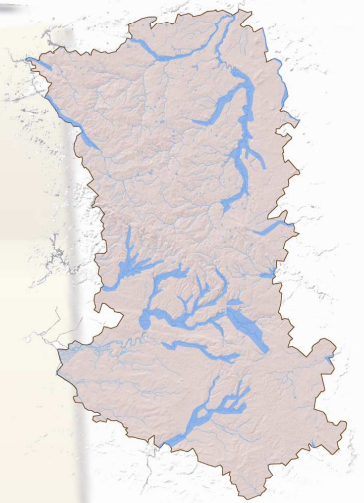

Les rivières des Deux-Sèvres

Espèce protégée
Espèce sur liste rouge Poitou-Charentes
Espèce déterminante

Bergeronnette des ruisseaux © Thomas Roussel

Les rivières

Enjeux de conservation

Les cours d'eau sont convoités par de nombreuses pratiques humaines. De tout temps l'homme a fréquenté leurs berges et leurs lits.

Aujourd'hui, certaines pratiques peuvent exercer une pression d'aménagement ou de fréquentation importante. Il est bon de veiller au **respect de la naturalité de ces sites**. Selon la nature des travaux, les conditions des milieux peuvent considérablement être modifiées, entraînant une baisse du potentiel d'accueil biologique et une perte de sa richesse naturelle.

Mesures de conservation

Il est nécessaire de tenir compte des exigences écologiques des espèces présentes sur nos cours d'eau dans tout projet d'aménagement et d'entretien.

Il est important d'inclure au cahier des charges de toute intervention : **la prise en compte de dates de reproduction, la mise en place de périmètres refuge, la gestion des ripisylves et autres corridors écologiques pour la connexion avec les milieux naturels connexes, la limitation de l'envasement, la conservation des gravières, la limitation de l'entretien excessif des rives, l'amélioration de la qualité de l'eau, le refus des déherbants chimiques**...

Enfin les usages et la fréquentation des cours d'eau et de leurs berges doivent faire l'objet d'étude de **fréquentation compatibilité avec le patrimoine naturel** présent sur site.

Milan noir © Bernard Broucke

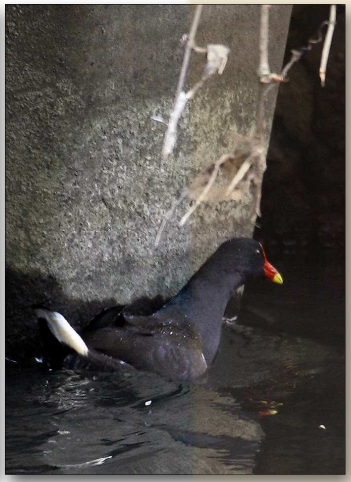
Poule d'eau © Bruno Fillon

Martin pêcheur d'Europe © Maxime Passerault

Information / Sensibilisation

Sensibilisation des publics sur les enjeux liés à la conservation des espèces et des espaces